

## Petit retour sur le mouvement familial français

La connaissance de l'histoire du mouvement familial et de la naissance des UDAF et de l'UNAF apporte une perspective intéressante.

Elle montre les réussites qui ont récompensé **la détermination** et **l'endurance** des mouvements familiaux. Elle illustre également l'impact qu'ont pu avoir certaines actions menées en commun par plusieurs associations.

### **Les origines**

En 1876, des parents de la paroisse protestante du pays de Montbéliard créent un premier regroupement de familles. Ils mènent une réflexion sur des problèmes comme l'éducation et créent un réseau d'entraide.

En 1896, Bertillon crée **l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française**. Son action porte essentiellement sur des études, de la propagande et des pressions politiques pour soutenir la natalité. A cette époque, on regarde avec inquiétude l'évolution lente de la population française qui contraste avec l'accroissement démographique allemand. A une époque où la supériorité militaire est très largement liée au nombre de combattants, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de cette évolution contrastée.

Pour Bertillon, il faut agir dans le **domaine pratique**, et **donner aux familles les moyens** de vivre. Le principal objectif vise la fiscalité, qui à l'époque est la même pour tous et ne prend pas en compte le nombre des enfants.

L'écoute des politiques est assez décevante. Mais cette action nataliste favorisera la naissance d'autres mouvements, et notamment de la « **Ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses** ». A la tête de ce mouvement, on trouve **Simon MAIRE** dont l'association comptera jusque 600.000 membres. Il milite pour un soutien aux familles nombreuses, allant jusqu'à défiler dans la rue en 1911 puis en 1912, ce qui lui vaudra d'être arrêté.

Les thèmes restent la justice fiscale, les allocations familiales, l'assistance aux familles nombreuses ...

Parallèlement, d'autres mouvements se montent avec une volonté de «réarmement moral» des familles. Ils portent un **projet global, moral, éducatif, social et souvent religieux**. On peut évoquer le mouvement de l'abbé Lemire, dans le Nord, qui crée les jardins ouvriers et milite pour que chaque ouvrier puisse avoir droit à un jardin.

L'abbé Viollet, de son côté crée l'association du Moulin Vert en 1902. Elle vise à favoriser l'entraide entre les familles, l'éducation, sans tenir compte de la confession des adhérents. Il développe des actions concrètes (coopératives, jardins d'enfants, cours post-scolaires...) afin que les associations ne soient pas que des syndicats de mécontents. Ses associations s'ouvrent aux jeunes ménages, même sans enfants.

**En 1913, est adoptée la loi d'assistance aux familles nombreuses.**

La guerre de 1914-1918 sensibilisera la population aux problèmes des familles nombreuses.

Les débats de l'époque autour des familles nombreuses expriment plusieurs oppositions :

- la charité contre la justice sociale,
- les natalistes, selon lesquels il faut augmenter la natalité, et les familiaux, qui militent avant tout pour une aide aux familles.

Parmi les associations qui visent à raffermir le sentiment moral et religieux des familles, on peut citer la « ligue pour la vie » créée en 1916 par Paul Bureau qui souhaite « réveiller les consciences, le sentiment du devoir de transmission de la vie », et qui adopte pour slogan : « repeupler, c'est moraliser » .

La même année, A. Glorieux, A. Isaac et d'autres membres de la bourgeoisie industrielle du Nord créent « La plus grande famille ». L'association entend faire reconnaître les droits de la famille et son rôle dans la vie et la prospérité de la nation. Les revendications sont adressées au Parlement (bourses d'études pour les enfants de familles nombreuses, aide aux propriétaires qui louent aux familles nombreuses...).

En 1918, à la fin de la guerre, le bilan en termes de mesures est assez maigre, mais les associations ont contribué à une prise de conscience. Les divergences sur le fond et les méthodes des associations freinent leur efficacité. En 1917, naît le « comité central des ligues de familles nombreuses ». Beaucoup d'associations rejoignent ce comité, à l'exception de celle du Capitaine Maire.

### ***Après la première Guerre Mondiale***

En 1919, le gouvernement compte de nombreux ministres pères de familles nombreuses et appartenant à des mouvements familiaux. Le ministre J.L. Breton crée, en 1920, le « Conseil supérieur de la natalité », surtout inspiré par les recommandations natalistes de Bertillon, mais également influencé par Isaac et Bureau.

La fédération nationale des familles nombreuses est créée, en 1921, à Bordeaux, elle est présidée par Isaac et la ligue rejoint le mouvement en 1928, lorsque M. Monsaingeon prend la suite du Capitaine Maire. Elle tente de rapprocher les grandes tendances (hygiène familiale, lutte contre la mortalité, droits des familles et restructuration religieuse et morale).

**Le 11 mars 1932 est votée la loi sur les allocations familiales.** C'est une réussite pour les associations familiales.

Les allocations familiales deviennent un droit pour les ouvriers.

En 1938, les travaux démographiques d'Alfred Sauvy montrent un déficit des naissances depuis 1935. La Fédération nationale des associations de familles nombreuses parvient également à se faire entendre.

Edouard Daladier déclare : « Un pays désert, ne peut pas être un pays libre... Nous suivrons donc une politique de la natalité qui permettra à la France de rester ce qu'elle fut dans le siècle passé. »

Le **Code de la famille** propose trois types de mesures :

- Aides accordées aux familles.
- Protection de la famille (sévérité vis à vis de l'avortement, lutte contre la drogue, l'alcoolisme...).
- Dispositions fiscales en faveur des familles.

Pendant la seconde guerre mondiale, en 1942, Gounod crée un organisme de tutelle pour les associations familiales, chargé de les fédérer et de représenter les familles auprès des pouvoirs publics.

### ***Après la seconde Guerre Mondiale***

En 1945, l'UNAF est créée par le gouvernement provisoire de la République. Son premier Président est Maurice Monsaingeon. Georges Pernot en est le président d'honneur. Tous deux ont exercé la présidence de la Fédération nationale des familles nombreuses.

La loi Gounod est allégée, mais le gouvernement conserve le principe de l'unicité de la représentation départementale et nationale ainsi que ses principales missions.

La loi du 11 juillet 1975, puis deux textes réglementaires de 1976, réforment l'UNAF et les UDAF. La nationalité française n'est plus indispensable pour adhérer. Les couples sans enfants, les personnes physiques ayant charge d'un enfant, peuvent désormais rejoindre les familles constituées par le mariage et la filiation.

Les mouvements familiaux sont membres des unions au même titre que les associations locales et départementales. Le pouvoir des unions, en matière d'action civile, est élargi.